

déposées au Musée ; il est fâcheux qu'on la laisse dégrader sous les pieds des passants ; pour la conserver, on pourrait en demander la cession à la fabrique de l'église. M. de Blois répond que les dalles funéraires en question ne courent aucun risque de destruction prochaine, qu'elles doivent au contraire être levées et adossées contre les murs latéraux de l'église, aussitôt que les revenus de la fabrique permettront de terminer le pavage de la chapelle.

M. le Président, continuant la lecture de son mémoire sur les *joculatores* bretons, passe en revue les plus célèbres de ces poètes et chanteurs populaires sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. On s'aperçoit bien dans ce récit que nous ne sommes pas loin des temps héroïques de notre histoire. Qu'importe d'ailleurs que la certitude soit moins grande, si le charme est plus vif et plus pénétrant ? La critique sévère de dom Lobineau a rejeté, par exemple, une partie de la légende de saint Hervé, le modèle et le patron des bardes populaires ; M. de la Villemarqué est mieux inspiré en nous restituant cette vie édifiante, d'après les vieux récits naïfs et touchants, recueillis par Augustin Du Paz, qui font le charme du Père Albert Le Grand.

Les actes du saint nous apprennent d'abord à connaître son père qu'ils nomment Hyvarnion. Il était originaire de la Grande-Bretagne et vint de bonne heure à la cour de Childebert, successeur de Clovis. Ce prince qui se délectait à la musique, l'appointa en sa maison, dit Albert Le Grand, et lui promit de grands gages. Mais ses largesses ne parvinrent pas à fixer le poète auprès de lui. Hyvarnion voulait revoir son pays. Comme il s'était arrêté chez Conomore, gouverneur de l'Armorique, qui devait lui fournir un navire pour regagner son île, le voyageur aperçut dans un vallon une jeune fille que le ciel lui destinait pour compagnie. C'était la belle Rivannone. Il l'épousa, et après

une année de mariage, Rivannone mit au monde un enfant aveugle qui vécut et grandit sous le nom d'Hervé. Cinq ans après, son père mourut sans avoir pu jouir des merveilleux progrès de cet enfant prédestiné. La mère confia à saint Ulphoëd ou Urfoet l'éducation du pauvre infirme. Celui-ci, quand ses études furent terminées, quitta son oncle pour la solitude, où il chantait jour et nuit les louanges du Seigneur.

Quoique simple exorciste, il fut convoqué au synode tenu au sommet du Ménez-Bré par les évêques de la Bretagne pour excommunier le tyran Conomore qui s'était souillé du meurtre de sa femme Triphine et de son fils Trémor.

C'est à son lit de mort qu'Hervé aurait composé le cantique du *Paradis*, la seule de ses poésies parvenue jusqu'à nous et qui semble authentique. On lui attribue cependant encore le *Kentel ar Vugalé* ; mais cette pièce est certainement d'une date postérieure. L'autre passait pour avoir été copiée par l'évêque de Léon, présent à la fin de son vieil ami.

Le corps de saint Hervé fut déposé devant l'autel du petit oratoire qu'il avait construit. C'est l'endroit où a été bâtie depuis l'église paroissiale de Lan-Houarné.

M. Luzel signale dans les inventaires du trésor de l'église de Saint-Melaine de Morlaix un *petit livre de saint Hervé* que l'on avait l'habitude de faire toucher aux enfants atteints de certaines maladies. Qu'est devenu ce petit livre ? était-il manuscrit ? était-il imprimé ? Est-ce le *Lectonnaire trégorrois* du XIII<sup>e</sup> siècle signalé par M. de la Villemarqué. M. de Blois fait observer que, s'il est imprimé, il ne serait pas très-ancien et serait probablement sorti des presses du monastère de St-François de Cuburien, près de Morlaix. En 1568, François-Christophe de Penfeunteniou, élevé depuis à la dignité de Général de son Ordre, avait établi dans cette maison, une imprimerie, l'une des

plus anciennement de la province. De plus, le catalogue des objets échappés au vandalisme dressé par Cambry, n'indique pas non plus le petit livre. Le rapport du commissaire administratif parle seulement, à propos de l'église de Saint-Melaine, de deux tableaux dus au pinceau de Valentin. La valeur de cet argument n'est pas très probante, surtout si l'on considère qu'il y avait à Morlaix plus de 20,000 livres entassés dans une église abandonnée et que Cambry ne disposa que de quelques jours pour les examiner.

M. le Conseiller Hardouin réclame de nouveau l'insertion *in-extenso* dans le Bulletin du titre ancien relatif au droit de listre, communiqué par M. le Comte de Brémond d'Ars. Quoique les archives publiques et privées renferment nombre de pièces de cette nature, la demande de M. Hardouin est prise en considération et on décide que le document sera imprimé dans le courant de l'année. Les personnes qui seraient curieuses de recueillir des particularités sur le droit honorifique de *listre* consulteront avec profit par exemple, les ouvrages suivants : *le Dictionnaire de Droit canonique* de Durand de Malliane, le *Recueil de Jurisprudence canonique* de Maréchal, les *Traité*s de de Roye et de Bocquet, etc.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire,*

V<sup>te</sup> DE BLOIS.